

## **Fourniture et pose de matériel de péage pour le parking Marché - Passation d'un marché**

**M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : En avril 1999, la Ville de Besançon a retenu l'offre du Groupe 1000 pour l'extension et la réhabilitation du parking Marché. La fourniture et la pose de matériel de péage pour ce parking ont été exclues du marché Groupe 1000.

En effet, la Ville de Besançon s'est réservée la possibilité de traiter à part cette prestation afin d'harmoniser la gestion de l'ensemble des parkings de la Ville. Le lancement d'un appel d'offres spécifique pour le lot matériel de péage a donc été décidé.

La procédure retenue pour ce marché est un appel d'offres ouvert. La durée du marché est d'un an.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.*